



## DÉCLARATION LIMINAIRE DES ÉLUS CGT AU CTL DU 29 JUIN 2021

En premier lieu et c'est assez rare pour le souligner, nous débiterons cette déclaration par une bonne nouvelle: la réforme de l'assurance chômage est suspendue.

Le Conseil d'État vient d'annoncer sa décision suite à l'audience en référé suspension du 10 juin.

La réforme de l'assurance chômage que le gouvernement voulait mettre en œuvre au 1er juillet est suspendue en attendant un jugement au fond pour annulation.

C'est un camouflet pour le gouvernement et pour Emmanuel Macron qui n'ont eu de cesse de saccager les droits des chômeurs, traités de fainéants et de tricheurs à chaque occasion et poursuivis de leur vindicte malgré la crise.

Le jugement courageux fait apparaître au grand jour la supercherie : la réforme a pour but de faire de violentes économies sur le dos des travailleuses et travailleurs précaires, tout en rendant encore plus malléable et disponible une main-d'œuvre, très jeune, servant d'armée de réserve au patronat.

La juge a estimé que les éléments complémentaires fournis par le gouvernement pour retarder l'échéance de quelques jours n'ont apporté aucun éclairage.

La ministre du Travail a continué de mentir d'un bout à l'autre en prétendant que cette réforme avait pour but «d'aider les travailleurs précaires : leur couper les vivres allait leur permettre, soi-disant, de faire pression sur les employeurs pour leur proposer des CDI. Cette aberration n'a pas trompé le Conseil d'État, alors que toutes les études montrent que les salariés n'ont pas le choix de leur contrat, précaire ou non.

La juge retient le caractère urgent qui nécessite une suspension pour ne pas appliquer au 1er juillet la baisse drastique des droits (à travers le changement de calcul du salaire journalier de référence, véritable dévoiement de celui-ci).

Si la politique anti-sociale du gouvernement frappe en priorité les plus précaires, elle se déchaîne également contre les fonctionnaires, dont certains font également parti de la catégorie des précaires, nous pensons notamment aux agents Berkanis qui vont être licenciés.

En effet, lorsque qu'une trésorerie ferme, bien souvent la femme de ménage prend la porte. Elle peut certes suivre la mission si il y a des besoins. A défaut la Dgfip doit lui proposer un reclassement dans une autre administration du secteur. Mais quand une trésorerie ferme, c'est souvent la dernière administration de la commune qui ferme...

Au final, c'est: soit faire 40 km ou plus pour suivre sa mission et faire 2 ou 3 allers-retours par semaine pour 5 heures ou 6 heures payées sur les salaires à minima de la fonction publique, soit le licenciement.

En effet, ces agentes sont rarement à temps complet à la DGFIP et multiplient les petits emplois précaires pour vivre. Ces licenciements vont encore accroître leur précarité.

Et ils ne sont pas les seuls, il faut rajouter à cela les veilleurs de nuit et les gardiens concierges dont on supprime les postes pour les remplacer par des caméras et des alarmes qui sonnent dans le vide parce que personne ne vient jamais...

La DGFIP veut recruter des contractuels en CDD et dans le même temps elle se débarrasse de toutes celles et ceux qu'elle avait recrutés en CDI et qui avaient pensé qu'un statut les protégerait a minima... hypocrisie quand tu nous tiens.

Alors que se passera-t-il dans quelques années quand le réseau démantelé ne sera plus en capacité d'absorber les suppressions d'emplois... Eh bien on vous fera 3 propositions d'emploi à 40 ou 200 km de chez vous... Et au bout de 3 refus vous serez dans la même situation. Même pour ça aussi le NRP est un grand laboratoire... Les licenciements NRP de la prochaine CCP représentent 1% de l'effectif total de la DGFIP.

**Cela représente environ 1000 emplois à la DGFIP, soit l'équivalent du licenciement de tous les agents d'un département comme la Haute Savoie.**

Autre exemple de la politique anti-fonctionnaire : à la ville de Rennes, le dossier «1607 heures» prévoit la suppression de 3,5 jours de congés par an pour tous les agents et la suppression des repos compensateurs du travail du week-end a été soumis au vote des organisations syndicales lors du comité technique de la ville de Rennes Métropole.

La CGT a voté contre.

A notre niveau, celui de la DRFiP 35, le mouvement local sorti le 17 juin illustre également les résultats de cette politique, il est catastrophique. Nous avons l'habitude que les mouvements soient mauvais, mais le niveau de vacances qu'on peut constater après ce mouvement local est inédit, c'est plus au moins plus d'une centaine de postes qui sont laissés vacants dans le département.

A ce sujet, nous vous redemandons aujourd'hui d'avoir un état détaillé des postes vacants au 1<sup>er</sup> septembre 2021 par catégorie et par service.

La traduction est simple : la Drfip a décidé d'anticiper méthodiquement un plan de suppressions d'emplois ultra massif, ainsi les SIP et les trésoreries sont étrillés, le SDIF à peine créé est déjà en sous effectifs, ce sont en fait tous nos services qui sont passés à la moulinette du NRP et de la démétropolisation.

La privatisation des missions du GPP, à l'ordre du jour de ce CTL, traduit également concrètement cette politique de destruction-privatisation.

Nous avons également l'habitude de vous entendre expliquer que vous n'êtes pas inquiets mais les agents eux sont passés outre l'inquiétude à un sentiment de colère et d'écœurement car vous liquidez les missions et les emplois.

Nous vous demandons d'œuvrer au retrait des restructurations NRP et démétropolisation ainsi qu'au comblement de tous les postes vacants.

Rennes, le 29 juin 2021